

Les crédits portés aux recettes, en plus de l'excédent de \$180,000 des recettes sur les dépenses relatives aux travaux d'impressions et aux opérations de papeterie (consignés dans le compte d'avance de l'Imprimeur de la Reine, ainsi qu'il est dit plus haut) se sont élevés à \$1,121,000, les ventes de publications à la population en général ayant rapporté \$863,000 de cette somme.

Le résultat net de toutes les opérations ainsi consignées dans les divers chapitres des Comptes publics fut un excédent de dépenses sur les recettes de \$2,166,000 pour l'année se terminant le 31 mars 1960. Ce résultat ne tient compte, cependant, d'aucune imputation faite pour l'entretien des immeubles, pour l'amortissement du coût des immeubles, pour l'amortissement du matériel (en remplacement du prix d'achat), pour l'intérêt des fonds utilisés, etc.

145. *Commission des grains.* Cette Commission fonctionne en vertu de la Loi sur les grains du Canada, c. 25, S.R., et modifications, aux fins de régler le commerce des grains au Canada. Elle pourvoit à l'inspection, au pesage et à la fourniture d'autres services aux propriétaires de céréales.

Les recettes de la Commission, comprises dans les recettes du ministère du Commerce, se sont établies à \$2,605,000 pour l'année se terminant le 31 mars 1960 et se sont réparties ainsi: inspection \$1,674,000; pesage \$851,000; autres recettes \$80,000. Les dépenses acquittées sur les crédits parlementaires au cours de l'année se sont chiffrées par \$4,403,000, dont \$3,817,000 pour les traitements et \$586,000 pour les autres frais d'exploitation. L'excédent des dépenses sur les recettes s'est donc établi à \$1,798,000.

En 1951-1952, il y a eu un excédent de recettes sur les dépenses payées sur les crédits annuels de \$108,000, et en 1952-1953 il y a eu un excédent semblable de \$351,000. En 1953-1954, il y a eu un excédent relativement faible de dépenses sur les recettes de \$188,000 mais chaque année depuis lors on a constaté un excédent sur les recettes de plus d'un million de dollars.

Nous sommes d'avis qu'il y aurait lieu d'étudier davantage l'opportunité d'une révision des tarifs exigibles pour services rendus par la Commission, en vue de combler l'écart qui existe entre le coût des services et les droits exigés.

146. *Élévateurs du gouvernement canadien.* Les élévateurs du gouvernement canadien sont exploités par la Commission des grains en vertu des dispositions de l'article 166 de la Loi sur les grains du Canada. Il y a cinq élévateurs-terminus intérieurs situés à Moose Jaw, Saskatoon, Calgary, Edmonton et Lethbridge et deux élévateurs-terminus situés à Port Arthur et à Prince Rupert.

Voici un résumé des opérations relatives aux élévateurs pour l'année se terminant le 31 mars 1960, tel que l'indique l'état d'exploitation publié dans les Comptes publics en page AG-29:

Recettes:

Entreposage	\$ 1,196,000	
Élévation	310,000	
Séchage	229,000	
Nettoyage	101,000	
Autres	112,000	
	<hr/>	\$ 1,948,000

Dépenses:

Traitements et salaires	804,000	
Entretien	446,000	
Autres	303,000	
	<hr/>	1,553,000

Bénéfice d'exploitation		395,000
Ajouter: recettes diverses		9,000
Bénéfice net		\$ 404,000